



RÈGLEMENTS

Le concours de création d'entreprise pour les immigrants est un concours d'entrepreneuriat destiné aux immigrants résidant dans la municipalité de Praia et confrontés à une situation de vulnérabilité après la pandémie de COVID-19. Promu par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la municipalité de Praia (CMP) en partenariat avec le Centre d'incubation d'entreprises (BIC), le concours vise à stimuler l'écosystème entrepreneurial en renforçant la capacité de la municipalité de Praia à soutenir la reprise économique des travailleurs migrants touchés par la pandémie de COVID-19. Il est conçu pour encourager la création et la croissance d'activités commerciales et créer des opportunités d'emploi et d'auto-emploi. Le concours prévoit un financement et une incubation (mentorat) pour les 10 projets gagnants.

CHAPITRE I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1^o (Objet et champ d'application)

1. Le présent règlement fixe les dispositions régissant le fonctionnement du concours Immigrant Startup.
2. L'appel d'offres fait partie du projet de l'OIM Cabo Verde "Renforcer la capacité de la municipalité de Praia à promouvoir la reprise économique des travailleurs migrants affectés par la pandémie de COVID-19 au Cabo Verde" qui vise à renforcer la municipalité de Praia en soutenant la reprise de la capacité d'autosuffisance des travailleurs migrants dans le contexte POST COVID-19.
3. La réalisation de "Startup Imigrante" vise à atteindre les objectifs suivants:
 - a. Permettre aux travailleurs migrants de jouer un rôle actif dans les efforts visant à surmonter les impacts négatifs de la pandémie de COVID-19 et à contribuer au développement durable à long terme de la municipalité de Praia;
 - b. Promouvoir l'éducation financière et les activités entrepreneuriales des immigrants, en favorisant leur engagement productif et leur contribution à l'économie locale et aux efforts de redressement des municipalités ;
 - c. Développer des opportunités pour les immigrants créer leurs propres entreprises et de contribuer à relever les défis liés à leur intégration.

Article 2^o (Objectif et fonctionnement du concours Startup Immigrant)

1. Le programme Immigrant Startup vise à offrir aux immigrants la possibilité d'améliorer leurs connaissances en matière de sélection, de planification et de création d'entreprise par le biais d'un concours et d'un accompagnement dans



le cadre du programme Immigrant Startup – Programme d'incubation.

2. "Startup Imigrante" se déroulera en 5 (cinq) phases, à savoir:
 - a. Première phase : réception et analyse des candidatures - Les candidats peuvent postuler en ligne ou en personne, et ceux qui sont en mesure de participer aux formations et de bénéficier d'un suivi seront sélectionnés.
 - b. Deuxième phase : Top 120 - Au cours de cette phase, des actions de développement des compétences entrepreneuriales seront menées, en se basant sur la méthodologie de l'OIT, adaptée aux personnes sélectionnées. En cas de barrière linguistique, les entrepreneurs pourront également suivre les modules de formation en ligne suivants, disponibles sur la plateforme HP Life, avec la possibilité d'utiliser la salle numérique du Centre d'entrepreneuriat de Praia avec accès à un ordinateur et à Internet, aux heures et jours indiqués par les organisateurs du concours : 1 - Esprit de réussite, 2 - Comment démarrer une petite entreprise, 3 - Planification stratégique.
 - c. Troisième phase : Top 100 - Une formation en éducation financière et une assistance technique pour l'élaboration du plan d'affaires seront proposées. Au cours de cette phase, les entrepreneurs pourront, en cas de barrière linguistique, suivre les modules de formation en ligne suivants, disponibles sur la plateforme HP Life, avec la possibilité d'utiliser la salle numérique du Centre d'entrepreneuriat de Praia avec accès à un ordinateur et à l'internet, aux heures et jours indiqués par les organisateurs du concours : 1 - Votre public cible, 2 - Proposition de valeur unique, 3 - Définitions des prix, 4 - Prévision des ventes, 5 - Notions de finance, 6 - Profits et pertes, 7 - Flux de trésorerie, 8 - Gestion des stocks, 9 - Obtention d'un financement, 10 - Embauche de personnel, 11 - Efficacité énergétique : faire plus avec moins.
 - d. Quatrième phase : Top 30 - Une formation sera proposée dans les domaines du prototypage et du pitching. Au cours de cette phase également, les entrepreneurs peuvent, en cas de barrière linguistique, suivre les modules de formation en ligne suivants, disponibles sur la plateforme HP Life, avec la possibilité d'utiliser la salle numérique du Centre d'entrepreneuriat de Praia avec accès à un ordinateur et à Internet, aux heures et jours indiqués par les organisateurs du concours : 1 - Design Thinking, 2 - Présentations efficaces, 3 - L'art de la vente : principes fondamentaux de la vente, 4 - Avantages du marketing par rapport à ses caractéristiques, 5 - Leadership efficace, 6 - Marketing dans les médias sociaux.
 - e. Cinquième phase : Top 10 - Les plans d'affaires sélectionnés bénéficieront d'un financement allant jusqu'à 5 000 USD, ainsi que d'une incubation pour le développement de l'entreprise pendant une période de 20 mois dans le cadre du programme d'incubation.

Article 3º

(Bénéficiaires)

1. "Startup Imigrante s'adresse aux immigrés, hommes et femmes majeurs,

- résidant dans la municipalité de Praia depuis au moins 6 mois.
2. Le concours s'adresse à des participants individuels ou à des groupes désireux de lancer, mettre en œuvre, développer, diversifier et formaliser un projet d'entreprise dans la municipalité de Praia, Santiago, Cap-Vert.
 3. La participation des femmes migrantes, des coopératives et des migrants possédant des entreprises informelles et souhaitant les formaliser est encouragée.
 4. La participation des migrants qui ont eu l'occasion de suivre partiellement ou totalement les formations incluses dans ce concours au cours des quatre (4) dernières années dans le cadre d'initiatives nationales promues par d'autres institutions est encouragée, sur présentation de certificats. Ils seront soumis à une évaluation des connaissances.

Article 4º

(Conditions d'application)

1. Les conditions à remplir pour participer à ce concours sont les suivantes:
 - a. Être un immigrant, majeur, résidant dans la municipalité de Praia depuis au moins 6 mois;
 - b. Être disponible et en mesure de participer au concours "Startup Immigrant", selon le calendrier publié;
 - c. Être disposé à créer/étendre/diversifier/formaliser sa propre entreprise dans la municipalité de Praia au plus tard deux mois après la fin du concours;
 - d. Dans les projets qui incluent la participation de citoyens capverdiens, au moins 60 % du capital social doit être ou devenir la propriété d'un immigrant;
 - e. Être alphabétisé;**
 - f. En cas d'égalité, les critères suivants seront pris en compte successivement pour ordonner les candidats à sélectionner dans les différentes phases:
 - Meilleure note obtenue;
 - Être une femme;
 - L'âge le plus bas;

CHAPITRE II PROCÉDURE DE DEMANDE

Article 5º (Application)

1. Le processus de candidature est volontaire et peut être effectué par toute personne qui remplit les conditions énoncées dans l'article 4º;
2. Au début de la procédure, les procédures d'introduction des demandes sont rendues publiques et tous les documents d'appui sont disponibles, y compris le présent règlement, le formulaire de demande et d'autres documents d'appui ou informations;
3. La demande se fait en remplissant le formulaire en ligne suivant [\(LIEN VERS LE](#)

FORMULAIRE) et/ou dans les structures suivantes : au BIC de Palmarejo, bâtiment Ordem dos Engenheiros - Cave, au Bureau d'aide aux immigrants de Vila Nova, au Centre des entrepreneurs de Parque 5 de Julho (Feira), à la Haute Autorité pour l'Immigration (AAI) d'Achada Santo António et à la Plate-forme des communautés africaines de Várzea, en joignant une pièce d'identité, même périmée, et un certificat de résidence délivré par la Municipalité de Praia;

4. Le formulaire de candidature est disponible en portugais, en anglais et en français;
5. Après avoir déposé sa demande, le candidat recevra un e-mail et/ou un SMS de confirmation;
6. La procédure de candidature se déroulera du 27 juillet au 27 août 2023.

Article 6º
(Validation de la demande)

1. Pour être considérée comme valable, la demande doit comporter les éléments suivants:
 - a. Remplir le formulaire de candidature en décrivant le profil du candidat et le projet d'entreprise, si le candidat a déjà une idée prête ;
 - b. Pièce d'identité, même périmée ;
 - c. Acceptation des conditions du concours.

Article 7º
(Réception et analyse des demandes)

1. Les demandes reçues seront soumises à une série de procédures d'analyse, d'évaluation et de décision, qui se dérouleront par étapes selon les critères d'évaluation définis dans le présent règlement.
2. Les candidatures font l'objet d'un premier examen et d'une analyse qui consistent à vérifier que le dossier de candidature est complet, c'est-à-dire que le candidat a soumis tous les éléments requis, qu'ils contiennent les informations nécessaires et que la candidature présentée au concours "Startup Imigrante" correspond aux exigences.

Article 8º
(Évaluation des candidatures)

Afin que les candidats puissent bénéficier du soutien et des incitations du concours, leurs projets passeront par une séquence interconnectée de procédures de sélection, d'analyse et d'évaluation menées par le Conseil technique, et seront soumis à un processus de suivi et de validation par le Comité de suivi du concours, sur la base des critères d'évaluation établis à l'article 9. Le processus se compose de 4 étapes:

1. Réception et évaluation de l'éligibilité des candidatures et sélection des 120 meilleurs candidats;
2. Évaluation des résultats et sélection du Top 100, après avoir suivi avec succès les formations prévues dans le Top 120;
3. Évaluation des résultats et sélection des 30 meilleurs, à l'issue des programmes des formations prévues dans le Top 100 ;

4. Evaluation des résultats et sélection des 10 premiers, après la réussite des formations prévues dans le cadre du Top 30.

Les candidats qui auront franchi avec succès toutes les étapes, y compris l'élaboration de plans d'entreprise viables, devront soumettre leurs plans à l'évaluation du conseil technique, et le comité de suivi du concours sera chargé de contrôler et de valider les évaluations, conformément aux critères énoncés à l'article 9^o.

Article 9^o
(Critères de sélection par étape)

Les critères d'évaluation suivants seront pris en compte à chaque étape:

- 1. Réception et évaluation de l'éligibilité des candidatures et sélection des 120 meilleurs candidats:**
 - Vous avez rempli les conditions de candidature mentionnées à l'article 4^o ;
 - Avoir rempli correctement le formulaire de candidature ;
 - Les candidatures accompagnées d'une idée commerciale seront valorisées ;
 - Les demandes émanant de promoteurs d'entreprises informelles ou formelles, enregistrées dans un délai maximum de deux ans, seront également prises en considération;
 - Avoir de l'expérience dans le domaine où vous souhaitez travailler.
- 2. Évaluation des résultats et sélection du Top 100, après avoir suivi avec succès les formations prévues dans le Top 120:**
 - Une opportunité de marché a été identifiée, démontrant une demande de la part du public cible ;
 - Un niveau de concurrence plus faible sur le marché visé ;
 - L'entrepreneur a été assidu aux formations.
- 3. Évaluation des résultats et sélection des 30 premiers, après avoir suivi avec succès les formations prévues dans le cadre du Top 100:**
 - Faire élaborer et approuver un plan d'entreprise;
 - Le stade de développement du projet/de l'idée d'entreprise sera pris en compte, en valorisant les projets qui sont plus avancés dans l'une des étapes suivantes : 1) étude de marché, 2) prototypage et 3) mise en œuvre initiale de l'entreprise;
 - Diminution des besoins d'investissement pour la mise en œuvre et la croissance de l'entreprise.
- 4. Évaluation des résultats et sélection des 10 premiers, après avoir suivi avec succès les formations prévues dans le cadre du Top 30:**
 - Démontrer un potentiel de marché accru par rapport à la demande du public cible.
 - Un niveau de concurrence plus faible sur le marché visé;
 - Le prototype présenté est facile à comprendre et peut être facilement mis

- en œuvre et transformé en produit ;
- Des besoins d'investissement moindres pour la mise en œuvre/la croissance de l'entreprise ;
 - L'entrepreneur a de l'expérience dans le domaine qu'il envisage d'exploiter ;
 - Le projet ou l'idée d'entreprise crée une nouvelle opportunité de marché.

Les critères énoncés aux points 1 à 4 de l'article 9 seront évalués sur une échelle de 1 à 5 (1=mauvais ; 2=satisfaisant ; 3=bon ; 4=très bon ; 5=excellent).

Article 10^o

(Constitution et fonctionnement du comité de suivi et du conseil technique)

Ce concours sera doté d'un comité technique chargé d'examiner, d'évaluer et de sélectionner les candidatures à tous les stades, ainsi que d'un comité de suivi chargé de superviser, d'examiner et de valider les résultats des travaux du comité technique, afin de garantir le respect du règlement de ce concours. Chacun de ces organes se réunira à chaque étape du processus d'évaluation et de sélection et sera composé de membres identifiés par les partenaires du projet et de l'appel.

1. Ces organes fonctionnent comme suit:
 - a. Le conseil technique et le comité de suivi élisent, à la discrétion de leurs membres, une personne pour présider les travaux, qui veille au respect des règles relatives au présent appel à propositions et à la régularité des délibérations.
 - b. Le comité technique classera les candidatures par ordre décroissant de score afin d'établir la liste de classement finale.
 - c. Le comité de suivi examinera l'évaluation faite par le comité technique à chaque étape et validera le classement à chaque étape de la compétition.
 - d. Le président du conseil d'administration dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité des voix.
 - e. En cas de doute sur le respect du règlement concernant une demande, le comité peut renvoyer le résultat de l'évaluation au conseil d'administration pour clarification ou révision.
 - f. Le comité technique disposera d'une période de 5 (cinq) jours pour évaluer les demandes et les projets sélectionnés, tandis que le comité de suivi disposera d'une période de 3 (trois) jours pour valider la classification effectuée par le comité technique.

Article 11^o

(Communication des candidatures sélectionnées et des finalistes)

1. Après validation des candidatures, les 120 premiers seront annoncés dans les 7 (sept) jours suivant la clôture des candidatures, par le biais des canaux du concours.

2. Après validation des projets et des entrepreneurs, le Top 100 sera annoncé dans les 7 (sept) jours par le biais des canaux du concours.
3. Après validation des projets et des entrepreneurs, les 30 premiers seront annoncés dans les 7 (sept) jours par le biais des canaux du concours.
4. Après la validation des projets et des entrepreneurs, le Top 10 sera annoncé publiquement lors de l'événement de clôture du concours.

Article 12^o

(Engagements pour la participation au concours "Startup Immigrant")

1. Les candidats sélectionnés s'engagent à être disponibles pour participer à toutes les phases du concours, selon le calendrier publié par Startup Imigrante, à l'exception des situations exceptionnelles déjà prévues par le règlement, à savoir l'article 4, paragraphe 4, du règlement 3^o.
2. Sauf dans les situations exceptionnelles déjà prévues par le règlement, à savoir à l'article 3, paragraphe 4, les candidats doivent être entièrement disponibles pendant le concours et s'engager à participer aux activités définies selon le calendrier publié lors de leur sélection, à savoir:
 - a. Actions de renforcement des capacités/formation en personne et en ligne, par le biais de la plateforme HP LIFE;
 - b. Sessions de travail et de mentorat ;
 - c. Activités de mise en réseau ;
 - d. Programme d'incubation pour les 10 lauréats

CHAPITRE III

AVANTAGES ET FINANCEMENT

Article 13^o (Types de soutien)

1. Les avantages offerts aux candidats dans le cadre du concours sont les suivants:
 - a. Mise à disposition d'outils de renforcement des capacités et de formation commerciale, en personne et en ligne, par l'intermédiaire de la plateforme HP LIFE;
 - b. Fourniture d'une assistance technique pour la planification technique, économique et financière du projet, y compris la préparation du plan d'affaires;
 - c. Fourniture de services d'incubation et d'assistance technique dans la phase de mise en œuvre et de développement des projets;
 - d. Financement de projets approuvés sous forme d'équipements, de matériels et de services (ces derniers devant faire l'objet d'une analyse plus approfondie) selon la modalité non remboursable et pour un montant maximum équivalent à 5 000 USD, selon le taux de change appliqué aux Nations unies à la date de règlement de la dépense, ne dépassant pas deux mois et demi après la fin du concours.

Article 14º

(Éligibilité des projets au financement et conditions)

1. Le financement va aux 10 meilleurs projets qui ont rempli avec succès tous les engagements prévus dans les différentes phases de l'appel.
2. Le financement est destiné à l'achat d'équipements, de matériels et de services (ce dernier point devant être analysé plus en détail).
3. Les achats mentionnés au point précédent seront effectués par l'OIM Cabo Verde directement auprès des fournisseurs, après approbation par le BIC.
4. Dans des cas exceptionnels, l'OIM Cabo Verde peut envisager de rembourser les candidats sélectionnés pour l'achat d'équipement, de matériel et de services (ces derniers devant être analysés plus attentivement) qui doivent nécessairement être achetés en dehors du territoire capverdien, sur présentation d'une preuve d'achat à jour.
5. Le financement des projets est plafonné à 5 000 USD par projet, selon le taux de change en vigueur aux Nations unies à la date de règlement des dépenses.
6. Si la valeur d'une facture pro forma dépasse l'équivalent de 2 000 USD selon le taux de change appliqué aux Nations unies au moment de la soumission, deux factures pro forma supplémentaires provenant de fournisseurs différents doivent être soumises pour comparaison et sélection.
7. Pour que l'entrepreneur puisse bénéficier d'un financement, il est nécessaire qu'il participe assidûment et activement tout au long du programme d'incubation. En outre, il est essentiel qu'il ait établi la liste d'évaluation des besoins avec l'équipe du programme d'incubation. Cette liste est essentielle pour s'assurer que les besoins présentés sont pris en compte pour un paiement par l'OIM Cap-Vert.
8. Le financement sera versé après deux mois et demi de participation au programme d'incubation, et les organisateurs du concours se réservent le droit de disqualifier les candidats s'ils démontrent leur intention de ne pas mettre en œuvre le projet.
9. Les projets qui remplissent les conditions suivantes pourront bénéficier d'un financement:
 - a. Les projets qui présentent une viabilité économique et financière ;
 - b. Les projets qui présentent une cohérence technique, économique et financière ;
 - c. Les projets qui présentent, de manière perceptible, les raisons de l'existence d'un marché actuel et potentiel pour les biens et services résultant de l'investissement ;
 - d. Les projets qui respectent les lois applicables sur le territoire national et dans le domaine d'activité présenté;
 - e. Obtenir de bons résultats pendant le programme d'incubation grâce à l'évaluation qui sera effectuée par l'équipe du programme d'incubation ;
 - f. Projets à mettre en œuvre dans la municipalité de Praia

FINALES

Article 15º (Disqualification)

1. Le candidat sera disqualifié de ce concours à tout moment en cas de fraude avérée, de participation par l'obtention d'un avantage de manière illicite ou de non-respect de l'une des conditions et/ou de l'un des engagements du présent règlement.
2. Les organisateurs du concours peuvent également, à leur seule discrétion, suspendre ou disqualifier un candidat s'ils soupçonnent ou indiquent qu'il s'est livré à des pratiques irrégulières, déloyales ou contraires aux objectifs du concours.
3. Le candidat sera disqualifié de ce concours si, de sa propre initiative, il renonce à participer ou s'il n'est pas présent de manière continue ou s'il ne remplit pas et/ou n'achève pas les engagements prévus dans l'une des phases du concours.

Article 16º (Autorisation d'utilisation de l'image)

4. Le participant autorise, sans aucune contrepartie, l'enregistrement, le stockage, la reproduction, la transmission, la diffusion et l'utilisation de son image dans des actions de communication ou de diffusion du concours Startup Imigrante, de l'OIM Cabo Verde, du CMP et du BIC ou dans des programmes produits avec des partenaires, et pourra être utilisée sur des plateformes audiovisuelles, avec ou sans but commercial.

Article 17º (Confidentialité)

1. L'organisation de Startup Imigrante garantit la confidentialité totale des projets soumis au concours, et toutes les initiatives liées à leur développement ne seront entreprises qu'avec le consentement préalable des candidats respectifs.

Article 18º (Modifications du règlement)

1. L'organisation de la Startup Imigrante se réserve le droit d'apporter des modifications techniques et des corrections au présent règlement lorsque, dans le cadre de l'application du règlement, il s'avère important et nécessaire d'apporter des changements/améliorations.
2. Toute modification du règlement sera officiellement communiquée à toutes les parties participant au programme et la version actualisée sera mise à disposition pour prendre effet.

Article 19º (Acceptation du règlement)

1. En s'inscrivant au programme Startup Immigrant, les participants déclarent



connaître et accepter pleinement tous les articles du présent règlement.